

Bourses communales

Année scolaire 2023/2024

ATTESTATION

Versement de la bourse sur le compte bancaire

Du représentant légal du lycéen (ne)

Je soussigné-e (le lycéen ou la lycéenne)

.....

Adresse :

.....

N° de Téléphone :

Autorise Monsieur ou Madame (mère ou père, représentant légal)

.....

A percevoir le versement de la bourse communale sur son compte personnel.

► Joindre le RIB de ce compte personnel,

Agrafer à ce document :

- le RIB du compte personnel des parents ou représentant légal
- une copie du livret de famille attestant la filiation parents/enfants.
- ou une copie de la décision de justice sur laquelle est mentionnée la délégation des droits.
- Certificat de scolarité

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Bellerive le

Signature de l'élève,

Versement de la bourse communale, année scolaire 2023/2024

Documents demandés pour la constitution du dossier de demande :

- Un certificat de scolarité,
- La notification d'attribution de la bourse accordée par le Ministère de l'Education Nationale
- un R.I.B. (le versement de la bourse sera effectué sur ce compte bancaire)

✓ **Si le lycéen ou la lycéenne ne possède pas de compte bancaire,**

✓ Compléter l'attestation autorisant le versement de la bourse sur le compte bancaire de vos parents ou tuteur. [Voir pièce jointe](#)

✓ Fournir le R.I.B. de ce compte, ainsi qu'une copie du livret de famille attestant la filiation enfant/parents ou une copie de la décision de justice sur laquelle est mentionnée la délégation des droits.